

N°2
Biannuel
Décembre 2017

Éditrice responsable : Farah ISMAILI, bld Émilie Jacqmain, 4/4 à 1000 Bruxelles

www.fesefa.be

Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Fédération des Employeurs des
Secteurs de l'Éducation permanente
et de la Formation des Adultes

beep

Bulletin de liaison Électronique de l'Éducation Permanente

Édito

Retour à l'Essence, au sens, retour à l'engagement politique, et donc à l'action collective, agir. Voilà la nouvelle orientation qui se profile au sortir de l'évaluation du Décret EP, dont nous vous détaillons le bilan avec Geoffroy Carly. Une évaluation empreinte d'évolutions, à défaut de révolution.

Mieux connaître son passé avant de changer le présent pour un avenir meilleur. Jean Faniel, Corinne Gobin et David Paternotte nous donnent quelques repères de l'histoire des mouvements sociaux en Belgique et des leviers de changements possibles.

Assez de constats, assez d'analyses, assez d'immobilisme, il faut agir, il faut que cela change, que cela bouge... Mais quel «cela» ? Et pourquoi changer ce qui fonctionne bien ? Pourquoi agir ?

L'action nous permet de diminuer notre sentiment d'impuissance face à l'accumulation des dysfonctionnements, des dérapages en tout genre, largement détaillés, questionnés, ressassés par les médias du monde entier. Cette mondialisation semble nous renvoyer au local, à la proximité, là où nous avons l'impression de retrouver un peu de puissance d'agir. Alors, nous agissons, souvent tout seuls, parfois avec d'autres. Parfois avec l'aide des réseaux sociaux numériques. Daniel Bonvoisin décrypte pour nous les avantages et inconvénients du recours aux réseaux sociaux numériques pour nos actions associatives.

Coyote sans filet pointe les dangers de nous opposer au sein même du secteur, entre les «anciens» et les «nouveaux»... Autre réalité à résoudre.

Le fossé entre les «in» et les «out» s'élargit. Les ressources de notre environnement physique se détériorent. Nous consommons quotidiennement du poison dans nos assiettes. Nous gaspillons l'eau, l'électricité, le pétrole. Nous polluons la terre. Nous nous battons pour une place assise dans le tram. Nous dédaignons les plus «faibles», les plus fragiles, les plus lents, les plus malades...

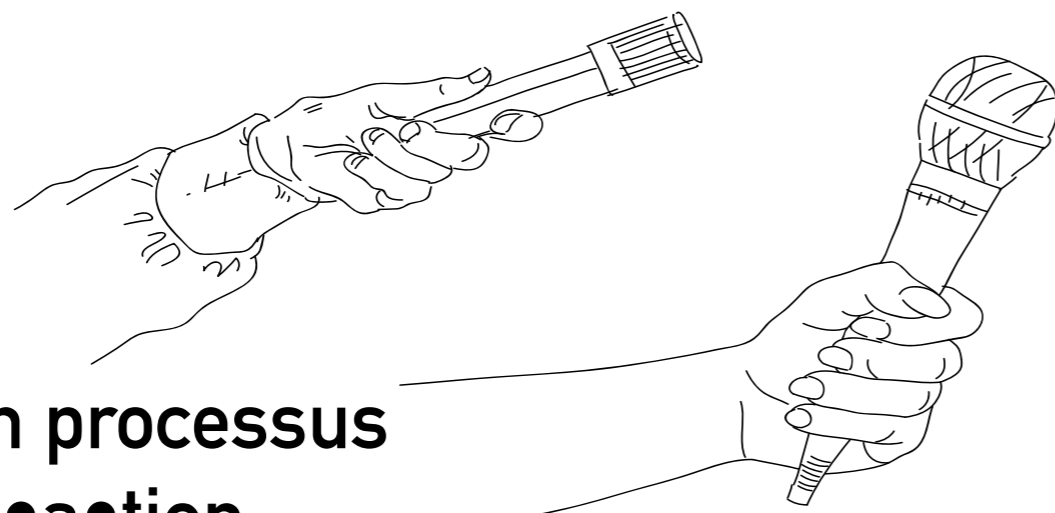
Que faut-il pour que nous changions ? Pour que nous osions poser un acte qui construit au lieu de détruire, un acte qui rassemble au lieu de diviser, un acte qui nous fait grandir au lieu de nous rabaisser. Un de nos membres, Femmes en milieu rural (ACRF), nous livre une synthèse de leur journée d'étude sur le sujet.

Oser. Dépasser nos peurs. D'abord les reconnaître, puis les confronter aux peurs des autres, non pas pour les amplifier, mais pour se rendre compte que le seul moyen de dépasser nos peurs singulières c'est de créer une confiance et une conscience collectives.

Et si l'éducation permanente, justement, osait cette transition ?

Sommaire

- **Actualité** 2
Un décret en processus d'év•o•a•lu•a•tion...
- **Dossier** 6
L'éducation permanente en Transition
- **Décryptage** 12
Facebook : ami ou ennemi des mobilisations sociales ?
- **beep-beep Infos** 15
- **Coyote «sans filet»** 16
- **Nos membres prennent la parole** . . 17
- **Agenda** 19



Un décret en processus d'év•o•a•l•u•a•tion...

Interview de *Geoffroy Carly*, membre du Comité de pilotage de l'évaluation du Décret EP en tant que représentant du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente

beep : Il y a un an la Ministre Greoli affirmait son intention d'évaluer l'efficacité du Décret, mais pas celle du secteur ni des acteurs. D'après vous, est-ce que cette intention a été respectée ?

Geoffroy Carly : Pour moi, l'intention politique est tout à fait respectée, et c'est ce qui nous a permis à plusieurs moments de prendre un peu de hauteur dans les débats. Et en même temps, chaque fois qu'on discute d'exemples précis, concrets, là inévitablement on retombe sur les opérateurs. Mais comme la tendance est plutôt à l'ouverture, je suis assez confiant. Nous sommes repartis de la base : le Décret a servi à structurer un secteur, à apaiser des rapports de force entre les acteurs...

Donc même si à un moment donné on parle des opérateurs, c'est plutôt à leur avantage. Faire connaître des difficultés concrètes de développement d'une action qui, soit est cantonnée dans un axe, soit chevauche à certains moments d'autres axes, et se poser la question de comment on peut valoriser ces actions, cela va plutôt dans le sens d'un bénéfice pour les opérateurs. On ne déstructure pas le Décret, on ajoute de la souplesse là où il nous semblait que le Décret, dans sa version technique, était peut-être trop exigeant ou enfermant. Cette souplesse va de pair avec une plus grande exigence de respecter l'article 1^{er}.

beep : La référence à l'article 1^{er} du Décret va être renforcée ? De quelle manière ?

GC : L'objectif c'est que toutes les associations puissent dire, par rapport,

aux projets qu'elles développent dans le cadre du Décret EP, en quoi ces actions sont en lien avec les fondements de l'éducation permanente, et donc, pour moi, c'est refonder le fait qu'on est dans un champ politique. C'est cela qui doit permettre de distinguer si on est dans l'EP ou non. Est-ce qu'effectivement on est dans l'émancipation ou on est dans le travail social ? L'ambition n'est pas la même.

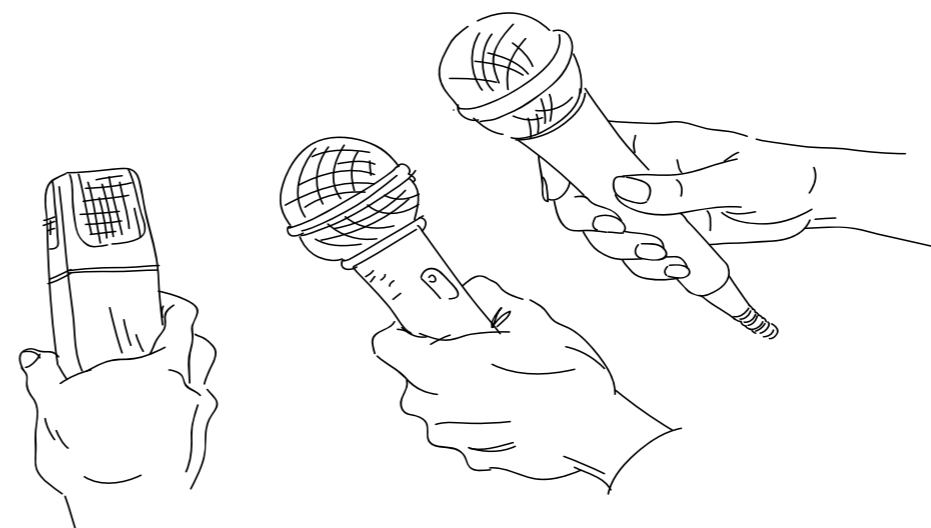
Et puis, l'association devra définir comment elle opère dans ce sens. Il ne suffit pas de le déclarer. Non pas dans une exigence de réussite continue, mais de préciser comment on va déployer de l'énergie qui soutient cette vision émancipatrice. Ce recentrage est d'importance car on voyait quand même poindre, en périphérie du Décret, toute une série d'associations, qui sur le plan des pratiques, sont proches de celles de l'éducation permanente, mais qui en même temps, ne se situent pas dans le champ de l'EP. Des pratiques qui s'apparentent à celles de l'EP - pratiques participatives, ascendantes... ça c'est une chose - mais le font-elles dans une perspective d'émancipation, oui ou non ? Et si c'est non, ça va être décisif. Maintenant, cela s'évaluera toujours sur dossier... mais la question s'est déplacée.

beep : C'est une des lignes de force qui s'est dégagée de la phase courte de l'évaluation. Quel bilan tirez-vous de cette phase qui se termine bientôt ?

GC : Le délai de finalisation c'est la temporalité politique qui le définit. On sait qu'en mai 2019 ce sont les élections législatives, et quelques mois auparavant les communales, donc on

entre dans une période pré-électorale qui va freiner les décisions. Il faut que début 2018, les choses bougent pour qu'avant l'été on ait un accord politique. Et jusqu'à présent, on tient les délais. Un premier bilan, c'est que le Comité de pilotage a avancé sur certains aspects techniques : les procédures d'entrée dans le Décret, le fait que les conventionnés aient les mêmes financements que les autres à partir du moment où ils répondent aux critères du Décret, et que ce soit plutôt pour une période de trois ans, au lieu de deux actuellement, pour être agréé une première fois. Et réduire les exigences annuelles en termes de justification.

Ce qu'il reste techniquement à régler, et ce n'est pas une mince affaire, c'est la concrétisation de la transversalité entre les axes, c.-à-d. le fait de pouvoir aller chercher des parts d'activités qui relèvent d'autres axes, et les valoriser dans son axe de reconnaissance. Et donc, il faut établir des équivalences d'un axe à un autre. Il n'y a pas lieu de faire un monstre technocratique mais de reconnaître et de valoriser le travail des associations, même au-delà de leur axe de reconnaissance. Et cela touche aux métiers des uns et des autres, et à des questions sensibles comme : est-ce que ce que je fais a plus ou moins de valeur que ce que tu fais...? On essaie de sortir de ce type de débat en considérant le gain de cohérence d'un travail plus transversal, qui est plus ancré dans des réalités vécues par les associations. Et donc, le fait qu'on dise qu'une étude vaut x heures de formation, ce n'est pas tellement ça qui est important. Ce qui est important, c'est que si je produis des études, je peux aussi faire de la formation en axe 2. Idem pour



des campagnes en axe 4 ancrées dans des activités de type «axe 1»... Un consensus se dégage autour d'un ordre de grandeur de 20 % à valoriser, mais on n'a pas encore acté de chiffre précis.

beep : Donc plus de transversalité entre les axes et plus d'auto-évaluation ?

GC : Oui, c'est ce qui va être demandé aux associations, et le Comité de pilotage a rédigé une note dans ce sens ; la Ministre l'a validée et donc elle va être publiée prochainement. Cette note précise les questions qui vont être posées aux associations pour qu'elles expliquent concrètement comment elles se revendiquent de l'éducation populaire et permanente. Et donc cela va mettre les associations en débat. Ce que j'ai entendu comme retours par rapport à cela, ce sont des peurs. Et je pense que c'est normal parce que le changement peut susciter des peurs, mais en même temps je trouve que c'est rassurant de viser ce recentrage politique. Sans doute que certaines associations qui se sont technicisées devront «revoir leur copie».

beep : Ce sont des craintes au niveau politique ou au niveau pédagogique ?

GC : Je pense que c'est les deux. Cela va obliger certaines associations à «sortir du bois» alors qu'elles n'en ont peut-être pas envie. Et d'autre part, du point de vue pédagogique, les gens ont souvent peur de l'évaluation, qu'elle soit en auto-évaluation ou pas. Ici, la note du Comité de pilotage va aider les associations à se poser des questions, pas les aider à donner la «bonne» réponse. Se poser des questions, se positionner en critique, se mettre

en perspective... c'est bien cela les attendus du Décret. Il n'est pas attendu de pouvoir catégoriser des publics, de prouver qu'à un moment donné les personnes se sont émancipées... Il faut montrer que l'on réfléchit son action, son évolution, qu'on l'inscrit dans une temporalité, un contexte, des ambitions émancipatrices.

beep : Une sorte de «révolution culturelle» ?

GC : C'est un retour à l'essence du Décret. Et c'est une vraie pratique culturelle à part entière, donc il faudra faire en sorte qu'elle soit comprise, portée... c'est une transformation culturelle. Si, à certains moments, l'inspection (au sens large) pouvait être plus dans des postures de contrôle, voire de mesure de la «bonne» gestion des associations, on s'oriente plus vers une posture d'accompagnement en appui de cette réflexion autonome de l'association. C'est réaffirmer l'autonomie associative face à la force publique.

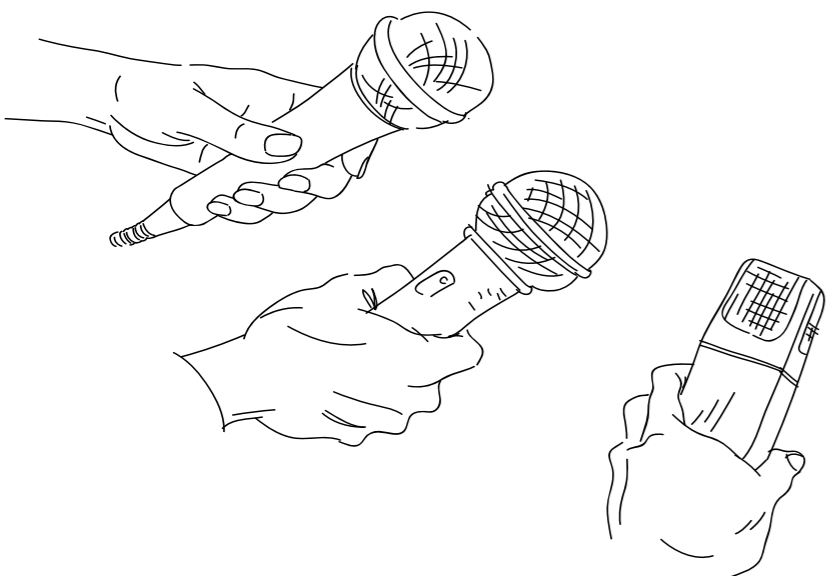
beep : Concrètement comment faire évoluer les relations parfois tendues entre les services du Gouvernement et les associations ?

GC : Il y a une disposition qui devrait émerger qui est la possibilité d'interpeller les pouvoirs publics et provoquer une rencontre entre les SG (administration et inspection), le Conseil supérieur et l'association pour des situations où on a des interprétations différentes, ou si on se sent en difficulté. L'objectif de cette rencontre, c'est de remettre plus d'objectivité, pas en soi, mais par la pluralité des points de vue, sur le travail de l'association pour

l'aider à rectifier le tir. Pour moi, c'est une disposition qui va permettre de diminuer les tensions entre les SG et certaines associations. En même temps, cela va demander plus de travail pour le Conseil supérieur... Avec également la difficulté pour l'association d'activer ou pas cette procédure, à quel moment, pour quelles raisons...

beep : Et concernant les tensions sur le contrôle financier des associations ?

GC : À ce propos, le Conseil a été assez clair pour recadrer certains dérapages de l'administration qui est parfois tentée de donner des leçons sur la manière de gérer l'association. La plupart du temps, l'administration ne connaît pas les réalités de la gestion des asbl, et du non marchand en général. Le modèle de contrôle des administrations ne doit pas être identique au contrôle des asbl. Par exemple, l'obligation d'être à l'équilibre n'a pas de sens dans le cadre associatif. On peut entendre les propos de l'administration concernant le fait que certaines associations soient en difficulté et qu'il faudrait les aider. Mais cela doit rester exceptionnel. Il faudrait que les associations soient d'accord d'être aidées, et qu'il n'y ait pas d'ingérence dans leur travail. À partir du moment où l'association respecte le cadre du Décret, elle doit pouvoir fonctionner comme elle l'entend. Les polysubventionnés sont déjà contrôlés, donc les modes de gestion se sont adaptés et, dans la grande majorité des cas, tout à fait conformes et efficaces.



Geoffroy Carly



beep : La procédure d'évaluation et de contrôle se modifie également ?

GC : Oui, car elle était insatisfaisante. L'évaluation intermédiaire ne permettait pas réellement de se situer dans un sens ou dans l'autre. Ici, on prévoit une évaluation tous les cinq ans, et donc cela va aussi obliger les associations à se poser les «bonnes» questions, à ne plus devoir se conformer aux attendus de l'administration ou de l'inspection. L'important c'est de se demander si elles sont en conformité avec les ambitions du Décret. Et si elles arrivent à répondre à ces questions de fondements, elles n'ont pas de souci à se faire : est-ce que pendant cinq ans, j'ai travaillé sur les droits avec des publics pour leur permettre soit d'en acquérir de nouveaux, soit de transformer certains aspects, est-ce que pendant cinq ans j'ai aidé des groupes à s'émanciper... Alors oui, il y a des obligations de nombre d'heures à réaliser... Mais surtout, c'est se poser des questions sur le sens des actions que l'on mène. J'entends parfois des associations qui demandent des outils, des grilles d'évaluation... Moi je pense que ce sont surtout les modes de fonctionnement qui font qu'il y a une évaluation permanente après chaque activité, mais également en parallèle avec les équipes pédagogiques qui réfléchissent en-dehors de l'action pour avoir un autre point de vue. Puis c'est relayé au niveau institutionnel ou dans d'autres lieux, et donc cela crée une dynamique critique permanente sur ce qui se fait, sur les publics avec lesquels on travaille, sur leur situation socio-économique... C'est plus une «culture d'entreprise» que le résultat

de grilles d'évaluation. Mais je peux comprendre que quand les gens se sentent perdus, ils ont besoin de grilles ou d'autres outils déjà existants. Et cela dit parfois des faiblesses de certaines associations à produire une culture associative suffisamment charpentée pour pouvoir défendre des points de vue, pour pouvoir dire «Je ne me plie pas à toutes les exigences bureaucratiques qu'on m'impose pour être financé».

beep : Est-ce que les petites associations ne seraient pas désavantagées par rapport à la mise en place de cette auto-évaluation ?

GC : Le Comité a effectivement plaidé pour mieux soutenir les petites associations dans cette démarche. Des débats se poursuivent sur la manière d'organiser ce soutien : est-ce que ce sont des associations du secteur, est-ce que c'est avec l'administration, est-ce que c'est la FESEFA ? Moi, j'aurais tendance à dire pas l'administration, pour des questions de lourdeur et de rapports pas nécessairement clairs. Ce serait intéressant que ce soit une structure tierce comme la FESEFA, par exemple, en appui avec des structures qui vivent l'EP au quotidien. Mais effectivement, le risque c'est que certaines petites associations soient les plus éloignées. C'est un travail important sur l'identité des associations, sur leur rôle de critique du pouvoir et des institutions, mais on constate aussi dans les plus grandes associations qu'on a moins de temps pour entretenir cette flamme.

beep : Quel cadre pourrait-on mettre en œuvre pour rassurer les associations en particulier pour la

transition vers ce nouveau modèle ?

GC : Je pense qu'il faudra élaborer une éthique, dans le chef, et du Conseil, et des Services du Gouvernement, dans la manière de traiter la transition entre le Décret tel qu'il est aujourd'hui, et le Décret tel qu'il sera, en théorie d'ici la fin de la législature. Et je dis «éthique» parce que cela va définir la manière de poser un regard sur les associations, qui soit dans la perspective qu'on a définie : plus de souplesse, plus de politique, plus d'auto-évaluation, plus d'autonomie associative... et donc, aujourd'hui dans le Comité de pilotage on est d'accord.

beep : En plus de la période de transition, comment tout cela va-t-il s'articuler avec le moratoire ?

GC : Il est plus que probable que les nouvelles dispositions ne seront pas appliquées avant 2019 ; donc, à mon avis, l'année 2018 sera encore dans ce même cadre. À partir du moment où la Ministre a décidé de lier la durée du moratoire au processus de l'évaluation du Décret, et que ce travail est en cours de réalisation, elle ne peut pas changer de cap à mi-chemin.

beep : Pour la phase longue, c'est le GIRSEF qui a été désigné pour questionner les acteurs de terrain. Qui peut participer à cette enquête ?

GC : Le GIRSEF a écrit à toutes les associations reconnues en EP sur la base de l'inventaire établi par l'administration, et donc les associations qui souhaitent participer à ces focus-groupes ont été invitées à se manifester. Le GIRSEF a procédé

à des échantillonnages pour être sûr d'avoir des éléments de base pour que ce soit valide au regard de la diversité du secteur, mais après ils ont ouvert le champ. Ce qui est clair, c'est que les résultats de la phase longue n'auront pas d'impact direct sur l'évolution du Décret. On est en-dehors des délais pour y parvenir : les conclusions seront traitées fin 2018 au plus tôt ; donc on ne pourra pas les intégrer dans les nouveaux textes légaux. Mais la synthèse aura un intérêt informatif essentiel. Cela apportera des éclairages sur des situations autour du polysubventionnement, autour des publics, mais qui n'auront pas d'impact à court terme sur le Décret. Cela pourra donner de nouvelles balises pour la jurisprudence du Conseil, dans la manière d'appréhender les dossiers.

beep : Une autre question posée aux associations concerne les relations avec les publics. Quels sont les enjeux à ce niveau ?

GC : C'est d'abord identifier qui sont ces publics, et dans quelle temporalité on travaille avec eux, sachant que ce sont des durées relativement longues. La question de la mobilisation des publics est essentielle, et passe souvent par des activités d'accroche avec les gens, pour leur permettre de se sentir en confiance, de s'autoriser à participer, de comprendre dans quel cadre ils se situent... et ces activités rentrent dans un continuum qui prend nécessairement du temps. La question également sous-jacente, c'est cette tension autour de la définition des publics «populaires». Cette tension permet de dire à la fois il y a des personnes qui vivent des situations de précarité plus importantes que d'autres, et avec qui il faut déployer des dispositifs particuliers, mais en même temps il ne faut pas les isoler encore plus d'autres publics moins précarisés. Le débat autour des publics permet d'interroger cette tension régulièrement. C'est qui notre public ? Est-ce que l'on touche les couches les plus éloignées du capital culturel, économique ? Est-ce qu'on leur permet de rencontrer d'autres publics ? Pour moi, la tension est intéressante.

beep : Pour clôturer, quel serait le rôle de la FESEFA dans cette évolution ?

GC : Pour moi, l'enjeu est dans l'accompagnement de cette «révolution culturelle» autour du Décret. En tant

que fédération sectorielle, elle doit être à la pointe de ce changement. Mais pas seule. Avec l'appui d'autres associations EP de deuxième ligne ou certains mouvements qui apportent déjà leur soutien aux associations. L'objectif serait d'accompagner surtout les petites associations, les rassurer, expliquer, construire une éthique commune sur les questions d'auto-évaluation, de contrôle. Il me semble que la FESEFA doit aussi apporter son point de vue de fédération sectorielle sur les questions posées par le GIRSEF. La FESEFA recueille et synthétise toute une série de plaintes, de dysfonctionnements, de difficultés vécues par les associations. Donc, elle doit avoir une place particulière dans l'évaluation du Décret, et être interrogée comme telle. Cela a été dit au Comité de pilotage, mais pas encore concrétisé. Il sera proposé une rencontre entre le GIRSEF et une représentation des membres de la chambre EP. On va être face à des modifications de textes début 2018.

beep : Le mot de la fin ?

Comité de pilotage

Il est composé de représentant·e·s de l'Observatoire des politiques culturelles, du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente, du Cabinet de la Ministre responsable, et des Services du Gouvernement (service de l'Éducation permanente et service de l'Inspection de la Culture).

Il est chargé de piloter les deux phases de l'évaluation : une phase «courte» qui devrait être finalisée pour fin décembre 2017 et une phase «longue» qui devrait aboutir pour fin 2018.

Un premier bilan de la phase «courte» : voir l'interview de Geoffroy Carly.

Pour la phase «longue», un opérateur de recherche a été mandaté (après appel d'offre) : il s'agit du GIRSEF (Groupe Interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation) de l'UCL.

Son mandat consiste à réaliser l'évaluation du Décret de 2003 au départ de quatre thématiques définies par le Comité de pilotage :

- l'accompagnement d'un processus de réforme de la régulation, en faveur notamment d'une plus grande souplesse dans le contrôle et l'application des normes quantitatives d'éligibilité ;
- le polysubventionnement et ses enjeux pour les associations ;
- les pratiques de mobilisation des publics et les changements recherchés par les associations ;
- l'appropriation des actions par les publics en tant qu'acteur social individuel, mais également en tant que membre d'un acteur collectif.

D'un point de vue méthodologique, le GIRSEF combine, selon les spécificités des thématiques, des entretiens, des focus-groupes, et une enquête.

Le GIRSEF a invité toutes les associations EP reconnues à participer à ces focus-groupes.

La FESEFA a invité le CRISP à contextualiser brièvement l'évolution des mouvements sociaux en Belgique par une double approche, historique et sociologique. Cette analyse propose un cadre de référence pour remettre en perspective l'évolution du secteur de l'Éducation permanente en FW-B.

Les mouvements sociaux en Belgique, entre polarisation et dépolarisation

Jean Faniel (CRISP), Corinne Gobin (FRS-FNRS/ULB), David Paternotte (ULB)

La Belgique compte un tissu d'organisations très dense et une riche histoire de mobilisations sociales de natures et de formes variables. Si la conflictualité sociale est clairement à l'œuvre dans le monde du travail¹, elle n'est pas l'apanage de celui-ci. Et la défense collective d'intérêts communs peut passer par d'autres voies que la grève ou la manifestation, figures emblématiques de l'action collective. Les mobilisations peuvent être le fait de groupes informels ou, au contraire, être portées par des structures solides et s'inscrivant dans une certaine profondeur historique. Comment définir les contours des mouvements sociaux et comment caractériser le paysage belge en la matière ?

Action collective et conflictualité

Différentes définitions des mouvements sociaux jalonnent la littérature scientifique spécialisée. Mario Diani a tenté de les synthétiser en considérant qu'il s'agit de «réseaux d'interactions informelles entre une pluralité d'individus, de groupes et/ou d'organisations engagés dans un conflit politique ou culturel sur la base d'une identité collective partagée»².

Une organisation n'est donc pas, en soi, un mouvement social, mais elle peut prendre part à des mouvements sociaux ou les initier. Érik Neveu met lui aussi en avant la dimension collective des mouvements sociaux et pointe leur logique de revendication : «Il s'agit d'un agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une «cause» »³. Les mouvements sociaux se différencient donc d'actions individuelles ou éphémères. On peut ajouter avec Sidney Tarrow qu'ils interagissent avec leur environnement : «Plutôt que de considérer les mouvements sociaux comme des expressions d'extrémisme, de violence et de déprivation, ceux-ci sont mieux définis en tant que défis collectifs, basés sur des objectifs communs et des solidarités sociales, en interaction soutenue avec les élites, les opposants et les autorités»⁴. Enfin, les mouvements sociaux se positionnent souvent par rapport au changement, soit qu'ils l'appellent de leurs vœux, soit au contraire qu'ils tentent de l'endiguer ou de revenir «à un état passé - et généralement idéalisé»⁵.

Les mouvements sociaux ne sont dès lors pas par nature progressistes mais peuvent au contraire se développer sur des positions que l'on pourra parfois qualifier de réactionnaires. Les mouvements sociaux s'inscrivent dans l'histoire et sont imprégnés des particularités du contexte dans lequel ils se développent. S'ils peuvent être saisis à travers des épisodes de mobilisation intense ou récurrente, ils peuvent également être étudiés à travers les organisations qui en sont le plus souvent les chevilles ouvrières ou les soutiens. C'est par cette approche que l'on va tenter de cerner le paysage des mouvements sociaux en Belgique.

Le poids des clivages et de la polarisation

La division de la société belge selon trois clivages principaux (économique, philosophique et linguistique) et la polarisation (qui découle en bonne partie de l'existence de ces clivages) ont influencé de manière déterminante la physionomie de la société civile et les modes d'expression de ses luttes. En effet, l'existence de différents «mondes» (socialiste, chrétien et, dans une moindre mesure, libéral) - les piliers - repose sur une multitude d'organisations : syndicats, mutualités, coopératives, associations culturelles, mouvements de jeunesse, organisations féminines... En résulte l'existence tout à la fois d'une multitude d'acteurs dans tous les champs de l'activité sociale et de liens étroits entre les différents acteurs d'un même pilier.

1. Voir à ce propos les travaux du Groupe d'analyse des conflits sociaux, qui consacre chaque année depuis 2011 un numéro du *Courrier hebdomadaire* du CRISP à la conflictualité sociale et aux grèves.
2. M. DIANI, «The concept of social movement», *The Sociological Review*, vol. 40, n° 1, février 1992, p. 13.

3. É. NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996, p. 11.
4. S. TARROW, *Power in Movement: Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, University Press, 1998, p. 4.
5. L. MATHIEU, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004, p. 25.

Dans cette configuration, et vu l'intensité de l'exploitation économique du prolétariat au 19^e siècle et le poids de sa marginalisation politique (à travers les limitations du droit de vote) et juridique (à travers différents mécanismes, dont l'interdiction des grèves jusqu'en 1921 et les entraves à la syndicalisation), les ouvriers ont fondé des coopératives (socialistes, chrétiennes ou libérales) parfois puissantes et des sociétés mutualistes puis, dans un second temps, des organisations syndicales. Ces dernières ont cherché à se renforcer en développant différents services et protections à destination de leurs membres, ouvrant par exemple la voie à l'existence de caisses de chômage syndicales, tout en développant l'action collective. Dans l'entre-deux-guerres, l'explosion du nombre d'affiliés des syndicats et le déclin ou la faillite de certaines coopératives importantes ont permis au mouvement syndical de prendre l'ascendant sur le mouvement coopératif au sein du mouvement ouvrier. Le renforcement des syndicats après-guerre, dans le cadre de la gestion de la sécurité sociale et du développement de la concertation sociale, et les liens parfois étroits qu'ils entretiennent avec des partis politiques en ont fait des acteurs socio-politiques de premier plan - on compte actuellement environ 3,5 millions de personnes affiliées à la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (CSC), à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) ou à la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB).

L'aspiration des syndicats à jouer un rôle sociétal (ils sont par exemple membres de plateformes en faveur de la paix et de la démocratie - la Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie, CNAPD - ou du développement des pays du Sud - le Centre national de coopération au développement, CNCD-11.11.11) achève de les rendre, aujourd'hui encore, incontournables dans le champ social belge⁶.

Du côté patronal également, de nombreuses organisations ou fédérations se sont constituées, elles aussi marquées par les clivages qui traversent la société belge et qui sont à la base de son organisation polarisée. Se trouvant par définition sur le versant «possédants» du clivage économique, face aux syndicats, les organisations d'employeurs (en ce compris les organisations dites de classes moyennes) ont été partagées historiquement sur le clivage philosophique entre tendances libérales et structures chrétiennes. En Flandre, le patronat s'est également organisé au sein du Vlaams Economisch Verbond (VEV)⁷ et, aujourd'hui, des organisations patronales distinctes existent sur une base linguistique ou régionale, à côté d'une fédération nationale, la Fédération des

entreprises de Belgique (FEB). Une tension entre organisations d'indépendants et structures représentant davantage les grandes entreprises est également à l'œuvre dans cette sphère. Même si la palette des moyens d'action qu'elles utilisent (le «répertoire de l'action collective», selon l'expression de Charles Tilly⁸) et les revendications qu'elles portent peuvent différer, parfois considérablement, de celles des syndicats, les organisations d'employeurs occupent également une place importante dans le paysage de «l'action collective concertée en faveur d'une cause» ou d'intérêts spécifiques et elles mobilisent des moyens d'action (en ce compris le *lock-out*, voire des manifestations dans le cas des organisations de classes moyennes) visant à faire évoluer la société dans un sens déterminé. Comme on le voit, le clivage philosophique traverse des organisations qui se positionnent en premier lieu sur un autre clivage (économique ou linguistique). Il a également généré la formation de nombreuses associations. Celles-ci sont ou ont été impliquées dans des mouvements sociaux, soit de manière centrale (que l'on songe aux deux «guerres scolaires» ou que ce soit par rapport aux questions de portée éthique, comme la lutte pour la dépenalisation de l'avortement ou, au contraire, les mobilisations *pro life*),

6. Voir J. FANIEL, «Caractéristiques et spécificités des syndicats belges», in É. ARCOQ, M. CAPRON, É. LEONARD, P. REMAN (dir.), *Dynamiques de la concertation sociale*, Bruxelles, CRISP, 2010, p. 93-119.
7. Voir D. LUYTEN, «L'économie et le mouvement flamand», *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2076, 2010.

8. Voir notamment C. TILLY, «Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne», *Vingtième siècle*, vol. 4, n° 1, 1984, p. 89-108.

soit en tant que parties prenantes à un mouvement social en faveur d'une cause se situant sur un tout autre plan : par exemple, des groupements ou organisations se situant dans la sphère de la laïcité organisée ou de certains cultes reconnus se sont engagés à différents moments au côté des sans-papiers. La prégnance du clivage linguistique au sein de la société belge a aussi marqué fortement le paysage des mouvements sociaux. Le Mouvement flamand s'est formé dès les premières années qui ont suivi l'indépendance de la Belgique, en 1830, en réaction à la domination francophone s'exerçant sur l'appareil d'État et à travers celui-ci. Par le biais de pétitions ou de manifestations et par l'entremise de représentants politiques, il est parvenu à transformer considérablement la structure étatique du pays et à obtenir la réalisation d'un nombre significatif de revendications, conférant aujourd'hui une large autonomie aux différentes communautés linguistiques du pays à travers la création des Communautés. D'apparition plus tardive, le Mouvement wallon a également participé à ce mouvement de fédéralisation de l'État belge, qui implique aussi une large autonomie de collectivités économiques territoriales instituées en trois Régions. En outre, le clivage linguistique et la structuration régionale imprègnent à peu près tout le tissu associatif et syndical. En conséquence, il n'est pas rare de trouver deux ou trois associations différentes défendant une même cause (l'une francophone, l'autre néerlandophone, ou une flamande, une bruxelloise et une wallonne, comme on l'a indiqué à propos du patronat). Ou de voir une même organisation se doter de structures internes épousant les contours du découpage fédéral de l'État pour mieux jongler avec ceux-ci ou, plus prosaïquement, en raison des sensibilités communautaires ou régionales traversant l'organisation elle-même (phénomènes typiquement à l'œuvre dans chacun des trois syndicats ainsi que dans l'univers des mutualités).

Cette adaptation aux caractéristiques du fédéralisme belge peut être source de contraintes ou, au contraire, d'opportunités pour les mouvements sociaux⁹.

Au-delà des piliers et des clivages

Si la pilarisation de la société belge et les trois clivages qui la sous-tendent ont considérablement façonné de nombreux mouvements sociaux à l'œuvre en Belgique et la physionomie des organisations qui portent classiquement ceux-ci, leur étude n'épuise cependant pas ce tour d'horizon. En effet, de longue date se sont développés des mouvements sociaux qui associent des organisations par-delà leur appartenance aux différents piliers - que l'on songe simplement à la pratique du front commun syndical, développée en particulier à partir des années 1930. Plus encore, de nombreuses organisations ne sont tout simplement pas issues d'un pilier ni intégrées à l'un d'entre eux. Ainsi, la Ligue des droits de l'Homme a été créée en 1901 et demeure à ce jour une association pluraliste. Elle n'est pas un cas isolé. Au Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente, par exemple, organe consultatif de la Communauté française au sein duquel on retrouve des représentants d'organisations actives dans bien des mouvements sociaux, certains mandats sont réservés aux représentants d'associations pluralistes, à côté d'autres occupés par des personnes issues de structures liées aux piliers.

Bien entendu, le mouvement de dépillarisation que l'on a pu observer depuis les années 1960 a également ouvert la voie au développement d'organisations et de mouvements sociaux en dehors des structures pilarisées.

9. Voir P. MEIER, «Se mobiliser dans le dédale institutionnel belge», *Politique, revue de débats*, n° 89, mars-avril 2015, p. 28-31.

Dans le contexte des événements de Mai '68, cette décennie et la suivante ont vu l'apparition ou la mise à l'avant-plan de ce qui a été qualifié de «nouveaux mouvements sociaux». Cette expression, dont l'usage est sujet à débat dans la littérature scientifique, désigne «l'ensemble des formes d'action collective qui se développent en dehors de la sphère industrielle, suggérant une modification significative et généralisée des logiques de mobilisation»¹⁰.

Les publics mobilisés, les causes défendues et les revendications mises en avant se sont diversifiés et, pour partie, détachés des clivages qui structurent traditionnellement la Belgique. Sans être nécessairement nouveaux (ces engagements existaient en général bien avant les années 1960), soutien aux luttes de décolonisation et aux projets de coopération au développement, mobilisations pacifistes ou environnementales, mouvement des maisons médicales, luttes féministes, mouvement des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexuels (LGBTQI), etc. sont ainsi l'œuvre d'acteurs pluralistes et, parfois mais pas toujours, d'associations liées à l'un ou l'autre pilier.

Dans les années 1990 et 2000, on a pu retrouver cette diversité dans le mouvement altermondialiste ou dans les divers mouvements de «sans» - sans-papiers, sans-emploi, sans-abri... Néanmoins, que ce soit dans le cas du premier ou de certains des seconds (en particulier les luttes des chômeurs ou même celles des migrants), les syndicats sont impliqués, d'une manière ou d'une autre, et les autres acteurs doivent tenir compte de leur

10. D. CHABANET, «Nouveaux mouvements sociaux», in O. FILLIEULE, L. MATHIEU, C. PECHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 371.

présence, qui constitue pour eux une source d'opportunités mais aussi de contraintes, voire de freins à la mobilisation¹¹. Ces dernières années, on a pu observer à nouveau l'importance du mouvement syndical et de ses militants au côté d'associations ou de personnes ne s'inscrivant pas dans un courant spécifique, que ce soit dans des collectifs, des plateformes, des coordinations, etc. tels que, par exemple, Hart boven Hard, Tout autre chose ou Acteurs des temps présents¹².

Les moyens et les formes de l'action

Par les moyens dont elles disposent et par le caractère pérenne qu'elles apportent à la mobilisation, les organisations constituent un élément crucial des mouvements sociaux. Il est fréquent que les participants à une action collective centrée sur une question spécifique soient membres d'organisations telles que celles passées en revue plus haut et aient été mobilisés par celles-ci. Dans certains cas aussi, le matériel de propagande, les salles de réunion ou les moyens de transport collectifs sont fournis par ces structures. À cet égard, le monde syndical est souvent un allié précieux pour des associations aux ressources plus faibles ; dans certains cas, les mutualités jouent un rôle semblable.

Par ailleurs, la Communauté française subventionne des mouvements et associations actifs dans le champ de l'éducation permanente, finançant ainsi de manière indirecte la contestation sociale.

11. Voir S. BELLAL, T. BERNIS, F. CANTELLI, J. FANIEL (coord.), *Syndicats et société civile : des liens à (re)découvrir*, Bruxelles, Labor, 2003.

12. Voir S. GOVAERT, «Hart boven Hard et Tout autre chose», *Courrier hebdomadaire*, n° 2262, 2015 et F. THEUNISSEN, «Les «Acteurs des temps présents» et la convergence des luttes», *Politique, revue de débats*, n° 89, mars-avril 2015, p. 20-22.

D'autres formes de soutien public à l'action associative ont le même type de résultat. Cela n'est d'ailleurs pas sans poser de questions quant au rapport que cela peut engendrer entre ces associations et les autorités¹³.

Souvent aussi, les organisations stables, et *a fortiori* celles liées à un pilier, ont un accès relativement aisé aux sphères de la décision politique. Si, en Belgique, il est généralement assez simple d'entrer en contact avec le monde politique, tel est encore plus le cas, en vertu de liens personnels ou structurels, des dirigeants d'organisations disposant de «relais» à ce niveau - et ce constat ne vaut pas uniquement pour les organisations syndicales, patronales ou mutualistes.

Par ailleurs, certaines organisations sont associées directement à la prise de décision, par exemple à travers les mécanismes de gestion de la sécurité sociale ou de la concertation sociale ou par le biais d'un très grand nombre d'organes de consultation. On peut ainsi parler d'une certaine porosité ou perméabilité des structures étatiques par rapport aux demandes de la société civile organisée¹⁴. Ces rapports entre organisations sociales et sphère politique expliquent probablement en partie le caractère généralement pacifique des mouvements sociaux en Belgique. Le recours à la manifestation est certes fréquent. Mais il est également assez codifié, routinisé, voire ritualisé : les défilés sont préparés en collaboration avec la police et sont encadrés par les organisations qui les organisent elles-mêmes. Émeutes et épisodes à caractère insurrectionnel demeurent rares dans l'histoire du pays.

13. Voir H. GOLDMAN, «Un militantisme d'État ?», *Politique, revue de débats*, n° 89, mars-avril 2015, p. 31-33.

14. D. PATERNOTTE, J. FANIEL, «Belgifiés ? Peut-être. Apathiques ? Pas tout à fait...», *Politique, revue de débats*, n° 89, mars-avril 2015, p. 45-49.

Quels que soient les moyens d'action auxquels recourent prioritairement les organisations sociales (lobbying, concertation avec les pouvoirs publics, grève, manifestation, pétition, actions d'éclat, etc.) - et ces moyens diffèrent d'un type de mouvement à l'autre, composant un répertoire d'actions propre à chacun d'entre eux et ne variant que peu au fil du temps -, on peut également observer une tendance au compromis, entre organisations et avec les pouvoirs publics, afin de faire aboutir certaines revendications.

Née d'une révolution, la Belgique connaît des mouvements sociaux de toutes sortes et d'ampleur variable, dont certains ont considérablement façonné les structures sociales et même étatiques. De très nombreuses organisations constituent un tissu social dense et susceptible de porter des mobilisations en leur fournissant des ressources de divers types. Dans ce cadre, les syndicats conservent une place prépondérante. Et la pilarisation qui a structuré la société belge demeure relativement prégnante, même si le champ social la dépasse aujourd'hui largement. Si la mobilisation n'est pas rare en Belgique, elle y est assurément pluriforme¹⁵.



15. Un ouvrage consacré à cette thématique paraîtra prochainement : J. FANIEL, C. GOBIN, D. PATERNOTTE (dir.), *Se mobiliser en Belgique. Raisons, cadres et formes de la contestation sociale*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan.

Morceaux choisis de la Journée de l'Éducation permanente «Agir et résister au XXI^{ème} siècle, un enjeu démocratique» du 2 décembre 2016 organisée par la FESEFA

«L'éducation populaire conçue comme «travail de la culture dans la transformation sociale et politique» doit être qualifiée également de «politique» au sens non partisan du terme, mais au sens athénien de formation d'un citoyen capable de «gouverner et d'être gouverné» (Aristote), donc autonome dans une société qui se gouverne et agit selon ses propres règles et non par celles qui pourraient lui être dictées par d'autres forces et volontés (le chef, la religion, le marché, la tradition...)» - **Christian Maurel**

«Face aux enjeux actuels, l'éducation populaire doit construire des alliances fortes, et pas simplement des partenariats occasionnels, entre l'éducation populaire instituée et agréée par les pouvoirs publics, et les mouvements sociaux thématiques qui font à leur manière - et souvent sans le revendiquer - de l'éducation populaire organiquement liée à leurs actions, comme le faisait déjà le mouvement ouvrier naissant au XIX^{ème} siècle.» - **Christian Maurel**

«Nous sommes dans un pays libre, d'associations libres, de parole libre. Donc, la contractualisation entre des associations, ou des mouvements, d'éducation permanente, et un gouvernement quel qu'il soit, ne passe pas par le contenu de ce que vous allez faire sur le terrain. Elle passe par la manière dont vous vous donnez des objectifs d'émancipation.» - **Alda Greoli**

«Les itinéraires sont en train de se transformer, de se complexifier. Comment l'éducation permanente peut-elle prendre en charge ces nouveautés, ces transformations, sans renier, bien sûr, les grands mouvements qui ont structuré la modernité depuis la révolution de la fin du XVIII^{ème} siècle ? C'est une tension qui interroge les nouvelles formes d'expression - Nuit Debout, Tout Autre Chose, les Indignés - on pourrait en citer beaucoup et aussi au niveau local : les potagers solidaires, les services d'échange collectif, les monnaies locales, toute l'effervescence dont parle «Demain», et en exprime la richesse et la diversité.» - **Jean Cornil**

«Il y a de nouveaux acteurs, des mouvements émergents. Lors des débats sur le décret précédent, on s'interrogeait : «Comment va-t-on accueillir les émergents ?» D'abord, on s'est dit : «Comment distribuer autrement ?», et puis, «Comment soutenir les producteurs ?», et maintenant, en plus, il y a des gens qui se disent : «Comment devenir producteurs nous-mêmes ?» Et ce foisonnement, il est passionnant, et on le retrouve dans plein d'autres domaines, que ce soit dans l'immobilier, l'école, ou la culture... Donc, ce foisonnement-là, il est partout.» - **Pierre Heldenbergh**

«L'évaluation des actions associatives nous impose une vision bureaucratique des choses, une construction de nos actions par rapport à des niches artificielles sur lesquelles nous aurions une prétendue maîtrise, une vision technocratique du monde, puisqu'il s'agirait, dès l'initial, de construire l'état final ; et surtout, ce qu'elle détruit, c'est la prise de risques, c'est l'audace, par exemple, l'audace de tenter de refaire politique avec ceux que la politique dégoûte aujourd'hui.» - **Jean Blairon**



> Retrouvez l'intégralité des interventions : www.feseffa.be

«Nous on est là pour que les personnes retrouvent leur «puissance d'agir». Mais pour que ce soit possible, il faut que l'État lui-même reprenne barre et autorité sur cette puissance d'agir, et donc tienne tête à tout ce qui remet en cause la démocratie, via les services publics, la sécurité sociale, l'impôt, le partage des richesses, la lutte contre les inégalités.» - **Christian Maurel**

«Il s'agit d'en revenir à ces principes de participation à l'élaboration des politiques culturelles et de leur contenu, visée par la loi dite du Pacte Culturel, et à l'esprit de proposition citoyenne qui prévalait lors de la conception de la loi relative aux associations sans but lucratif, et plus fondamentalement aux aspects de garantie de la liberté d'association inclus dans ce texte fondamental et dans son histoire.» - **Yvette Lecomte**

«Innover donc, tout en se méfiant du changement. C.-à-d. pas le changement pour le changement, mais le changement pour quelque chose que l'on a choisi, principalement dans une dimension politique» - **Geoffroy Carly**

«Je voudrais souligner que dans les échanges que je vois aujourd'hui, il y a une liberté de ton que je ne vois pas en France, une liberté des uns envers les autres et envers le pouvoir politique, qui est remarquable !» - **Christian Maurel**

«La non-reconnaissance, la citoyenneté de deuxième zone, on n'a plus que des devoirs, les droits passent après... Il y a deux poids deux mesures : des citoyens qui ont d'abord des droits et puis des devoirs, et d'autres qui ont d'abord des devoirs et puis, éventuellement, des droits... C'est une concurrence entre les personnes, et c'est aussi un ressentiment pour les intermédiaires, dont les associations.» - **Jean-Luc Degée**

«Toutes nos associations sont nées d'une indignation, d'une révolte, d'un désir de mener des solidarités de proximité tout à fait concrètes, qui s'appuient sur l'intelligence collective de personnes qui se mettent en route. Le fait que, de génération en génération, nous trouvons chaque fois des acteurs associatifs qui se lèvent pour de nouveaux projets, en réponse aux nouveaux besoins des temps, est un vrai facteur d'espoir, y compris dans les périodes les plus troublées. C'est bien cette créativité qui fait la richesse de l'associatif.» - **Pierre Georis**

«Il est fondamental de travailler dans des logiques de mixité quand on le peut, là où on le peut, parce que le danger de la ghettoïsation de certains publics nous guette aussi à certains moments. Ne travailler qu'avec les plus démunis, avec les plus exclus, c'est peut-être d'une certaine manière être complice de ce que nous constatons dans les évolutions de la société.» - **Jean-Michel Charlier**

Cette rubrique propose des clés de lecture de tensions à l'œuvre sur le terrain.

Facebook : ami ou ennemi des mobilisations sociales ?

Par Daniel Bonvoisin - Média Animation

Depuis sa création en 2004, le plus célèbre des réseaux sociaux ne cesse de faire parler de lui. Son impact sur la vie privée, son modèle économique, son rôle politique, social, les débats qu'il alimente ne diminuent en rien sa popularité. Qu'on l'aime ou qu'on le haisse, il rassemble plus de deux milliards de profils dont plus de la moitié sont quotidiennement actifs¹. Dès lors, quand il s'agit de chercher à mobiliser les publics, est-il raisonnable ou même possible de s'en passer ? Et s'il faut l'utiliser : au risque de quels travers ?

Les réseaux sociaux numériques (RSN) tels Facebook ou Twitter ne cessent de démontrer leur capacité «virale». Dernière démonstration en date : les mobilisations contre le sexisme dont les fers de lance ont été les hashtags #balancetonporc (essentiellement sur Twitter) et #metoo (en particulier sur Facebook). En quelques heures, ces mots-clés ont contribué à libérer la parole autour du sexisme ordinaire et à le placer au cœur des débats, au moins pour un temps. Plus largement, de nombreux mouvements ont profité des RSN pour se concrétiser dans la rue. 2011 est sans doute l'année charnière lorsque les Printemps arabes, le mouvement des Indignés et Occupy Wall Street surgissent dans l'actualité sans avoir été anticipés et souvent, dit-on, à la faveur de ces nouveaux moyens de communication. Depuis, d'Istanbul (2013) à Hong Kong (2014) la liste de mouvements similaires s'allonge et le rôle des RSN,

1. Facebook Reports Third Quarter 2017 Results, Facebook.com, 1^{er} novembre 2017, <https://investor.fb.com/investor-news/press-release-details/2017/Facebook-Reports-Third-Quarter-2017-Results/default.aspx>

et en particulier de Facebook, est systématiquement souligné².

La contestation « flash »

En avril 2016, le mouvement «Nuit Debout» prend une ampleur inattendue à la faveur des manifestations françaises contre la Loi travail. Les outils numériques accompagnent son développement et il fait des petits jusqu'en Belgique où un mouvement similaire, mais plus modeste, s'installera pendant quelques semaines sur le Mont des Arts à Bruxelles. À cette occasion, Facebook démontre une fois de plus son impact car c'est au départ d'un événement et d'une page créés la veille que la première «Nuit Debout» bruxelloise s'organise. À l'initiative privée d'une poignée de personnes indépendantes de mouvements structurés³, la première «nuit» rassemble près de 400 «deboutistes» et aura, selon les calculs de Facebook lui-même⁴, touché plus de 200.000 personnes sur le réseau,

2. Bien qu'on parle facilement de «révolutions 2.0», ce rôle est parfois complexe à établir. Lors des Printemps arabes, certains pays comme la Libye offraient un taux de pénétration d'Internet tellement faible (5 %) et réservé aux élites du régime que son impact n'a pu être déterminant.

3. Contrairement aux Nuits Debout françaises qui ont été préparées au sein d'associations constituées autour notamment du rédacteur en chef et réalisateur de *Merci Patron* ! François Ruffin et de l'économiste Frédéric Lordon, «dossier» *Nuit debout*, Fakir, www.fakirpresse.info/-nuit-debout-

4. À travers l'évaluation du «reach» ou de la «portée», c'est-à-dire le nombre de personnes confrontées d'une manière ou d'une autre à l'information au sein de Facebook : *Quelle est la différence entre les vues de la Page et la portée?*, https://www.facebook.com/help/274400362581037?helpref=uf_permalink

contribuant ainsi à sa notoriété. À la faveur de la médiatisation du mouvement français, elle est relayée dans les médias belges. La page atteint rapidement les 5.000 «j'aime» et les rassemblements des jours qui suivent connaissent un bref engouement fortement soutenu par le bouche à oreille digital. Comme en France, les débats sont diffusés sur PériScope⁵ et commentés sur Twitter.

Une mobilisation aussi rapide et notoire aurait-elle pu voir le jour sans un RSN tel Facebook ? Les moyens traditionnels (mobilisation de réseaux activistes, tracts, affichage, ...) auraient-ils produit le même résultat ? Il aurait certainement fallu plus de temps, d'efforts et de moyens que le buzz d'un événement Facebook. Ce succès n'est pas isolé : de nombreuses initiatives citoyennes se déploient via Facebook au point de rendre tout autre moyen de promotion superflu⁶. Pour certaines associations, disposer d'un site web propre semble inutile : le réseau californien satisferait à lui seul aux besoins de communication⁷. Mais si le rapport à Facebook semble produire des effets tangibles et répondre aux besoins de ces associations, quelles sont les limites et risques de cette relation fusionnelle ?

5. Un service de vidéo en direct appartenant à Twitter, PériScope, www.pscope.tv.

6. Le succès de la plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés Bruxelles semble largement construit autour de sa page <https://www.facebook.com/pg/plateformerefugiesbxl>

7. Ce phénomène ne se limite pas au monde associatif et s'observe à tout niveau au point de nourrir de sombres prévisions quant à l'avenir du Web : Annabelle Laurent, *Internet est mort, vive le Trinet ?*, Usbek & Rica, 8 novembre 2017, <https://usbeketrica.com/article/internet-est-mort-vive-le-trinet>

Première objection : tout le monde n'a pas Facebook. Si la Belgique compte plus de 7 millions de comptes actifs, cela met sur le carreau pas loin de 40 % de la population⁸. En outre, n'y a-t-il pas une incompatibilité de principe entre des contestations et l'outil d'une multinationale quasi monopolistique qui collabore avec les dispositifs de surveillance politique de masse⁹ ? Si ces questions sont importantes, il s'agira ici de questionner d'autres phénomènes liés à l'usage militant de Facebook et des RSN aux principes similaires.

L'instant présent contre la pérennité

Excellent outil de promotion d'un événement ou d'un concept, Facebook s'avère plus problématique lorsqu'il s'agit de travailler en son sein. La «Nuit Debout» bruxelloise s'étant constituée grâce à la plateforme, c'est assez naturellement (malgré la création d'un forum dédié à l'événement) que les participants s'y sont retrouvés pour commenter le processus et participer à ses suites. Des «groupes» spécialisés se créent, parfois sur initiatives individuelles. Les intéressés les rejoignent et participent aux échanges. Or, le système Facebook encourage ces interactions qui sont au cœur de son modèle.

8. Facebook : la Belgique franchit la barre des 7 millions de comptes actifs, Blog de Xavier Degraux, 7/11/17, www.xavierdegraux.be/facebook-belgique-franchit-barre-7-millions-de-comptes-actifs

9. *Rapport des demandes gouvernementales*, <https://govtrequests.facebook.com>

Chacun est constamment invité à réagir : «liker», partager, répondre. Les «posts» apparaissent dans les fils d'actualité, des fenêtres s'ouvrent lorsque des discussions s'engagent et vous concernent. Ce système présente un intérêt majeur : l'activité militante s'insère dans une interface habituelle et maîtrisée. Il n'est pas nécessaire d'apprendre le fonctionnement d'un autre système ni même d'avoir à penser à s'y rendre. Le «réflexe» Facebook est pour beaucoup quotidien, voire constant : le réseau social s'invite sur nos terminaux au bureau ou à la maison, fixes ou mobiles. L'activité militante surgit et s'impose dans le flux communicationnel ordinaire.

Mais ce qui est un avantage peut vite tourner à l'obstacle car cette interaction se masque elle-même. Une nouvelle conversation enterre l'ancienne dans les profondeurs du système. Sur Facebook, chercher des archives peut s'apparenter à mener une fouille archéologique muni d'une brosse à dents. Le moteur de recherche est simpliste, le temps d'affichage des anciens commentaires est lent, le classement des objets n'est pas modifiable. Le nouveau ne s'additionne pas à l'ancien, il le remplace. Et c'est logique : pour un site dédié à l'interaction, il est préférable que les utilisateurs recommencent une discussion plutôt que d'avoir accès à des archives bien ordonnées. Le classement antéchronologique (le récent d'abord) typique des réseaux sociaux ne s'accommode pas d'une arborescence thématique plus complexe.

Difficile dès lors pour une organisation de capitaliser des acquis sur cette plateforme dont la facilité concurrence pourtant des outils qui seraient de ce point de vue-là plus pertinents (forums de discussions, wikis et autres Slack¹⁰...). Paradoxalement, le système fait alors obstacle au développement d'une activité qu'il aura pourtant contribué à faire naître, du moins si cette activité vise à faire autre chose que surgir dans l'actualité.

Entre Grand soir et lolcats

L'autre biais de ce système réside dans la compétition qu'il organise entre les sujets. Si la participation à un mouvement s'insère désormais dans le quotidien numérique, rien ne la distingue des blagues entre proches, des photos de vacances et de la sortie du nouveau «Star Wars». L'activité militante n'a plus rien de spécifique, elle est un thème interactif comme un autre et entre en concurrence avec l'ensemble du flux personnel. Or, la manière dont Facebook attire notre attention sur telle ou telle publication est en soi opaque. Elle dépend d'une série d'algorithmes qui calculent pour l'essentiel l'intensité des interactions.

10. Slack (slack.com) est une application propriétaire dédiée à l'organisation du travail dont il existe des alternatives libres : *Framateam* : libérez vos équipes des groupes Facebook (et de Slack), Framablog, <https://framablog.org/2016/05/10/framateam-liberez-vos-equipes-des-groupes-facebook-et-de-slack/>

Autrement dit, si je démultiplie les réactions à l'égard d'un «ami» ou des publications d'un groupe, leur présence sera renforcée, au détriment d'autres publications. C'est cette idée de renforcement des habitudes qui est désignée par le concept de «bulle de filtres»¹¹.

À moins d'être engagé de manière forte dans les interactions liées à un mouvement social, celui-ci risque de s'estomper de l'interface. Pour contourner ce phénomène, il faudrait se constituer un autre compte dédié à ce type d'usage ou soutenir la communication militante pour qu'elle resurgisse constamment ce qui peut conduire à en modifier la dynamique. Cet environnement qui organise la compétition de l'attention pour en tirer profit peut aussi donner l'illusion qu'une activité focalise l'attention d'un grand nombre, alors que sa visibilité est inégale d'un utilisateur à l'autre. La tentation pourrait être grande de recourir au système de «boost» de Facebook. Moyennant quelques euros, une publication gagnerait en visibilité et en interaction. Le moyen de la mobilisation deviendrait en quelque sorte sa propre fin.

Une militance émotivonne ?

Pour le sociologue Geoffrey Pleyers, la dynamique des mouvements sociaux récents s'appuie sur l'engagement personnel plutôt que sur des mobilisations structurées par des organisations classiques, syndicales ou politiques¹².

11. Sur ce concept et ses limites : Olivier Ertzscheid, *Un algorithme est un éditeur comme les autres*, Affordance.info, 15 novembre 2016, affordance.typepad.com/mon_weblog/2016/11/un-algorithme-est-un-editeur-comme-les-autres.html

12. Geoffrey Pleyers, *Engagement et relation à soi chez les jeunes alteractivistes*, *Agora débats/jeunesses*, 2016/1 (N° 7), p. 107-122, <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2016-1-page-107.htm>

L'alteractiviste contemporain s'engage en son nom propre et s'implique affectivement selon son éthique. Ce phénomène peut se mesurer à la dimension locale et citadine où l'occupation de places publiques (Tahir, Taksim, Wall Street, Syntagma, République ou Mont des Arts) tient lieu de geste fédérateur adressé aux habitants comme citoyens localement concernés. À ce titre, Facebook et les RSN correspondent bien à un engagement plus individuel où l'activité militante se déploie dans un espace à la fois personnel, «mon Facebook», et public pour lui donner du sens.

Ce modèle qui s'appuie sur l'affectif et la subjectivité résonne avec ces interfaces qui misent précisément sur l'engagement et l'affirmation de soi pour affiner leur modèle économique qui consiste à vendre des profils pointus à des annonceurs¹³. Les «emojis» rieurs, en larmes ou fâchés se donnent comme des moyens d'expression de l'engagement. Nous sommes en permanence invités à réagir plutôt qu'à répondre. Au fond, il s'agirait plutôt de se définir soi-même que de co-construire un collectif.

Faire retour sur le numérique ?

L'instantanéité de la mobilisation, l'interaction en temps réel, l'engagement quotidien et affectif constituent à la fois des atouts et des obstacles susceptibles de peser sur le cours des choses. Pour le sociologue Dominique Cardon, grâce à Internet, le public s'est émancipé : «Il prend la parole sans qu'on le lui demande. Il s'expose sans vergogne pour créer de nouveaux liens sociaux. Il produit des connaissances sans s'en remettre à d'autres.

13. Camille Alloing et Julien Pierre, *Le Web affectif une économie numérique des émotions*, INA, Bry-sur-Marne, 2017, 122 p

Il définit lui-même les sujets dont il veut débattre. Il s'organise¹⁴.» Cette vision enthousiaste a trouvé dans les mouvements récents des illustrations spectaculaires.

Mais les nouvelles technologies ont des effets paradoxaux. Si la volonté de changer radicalement la société est au principe des récentes mobilisations, il est frappant qu'elles s'appuient sur Internet sur des pratiques banales et intégrées aux mécanismes qu'elles sont susceptibles de contester. Si Facebook favorise les mobilisations au point d'apparaître comme un outil indispensable, la critique sociopolitique qui en découle devrait s'exercer sur cet outil numérique en dépit du fait qu'elle y a pris naissance et grandi. En somme, la vigueur d'un mouvement pourrait se juger autant à l'aune de son ampleur et de sa perpétuation qu'à sa capacité à susciter des usages qui émanciperaient des routines sociales, y compris numériques.■



Daniel Bonvoisin

14. Dominique Cardon, *La démocratie Internet. Promesses et limites* Seuil, Paris, 2010, p. 111.

Accord Non Marchand en Communauté française : vers une revalorisation barémique

Dans le cadre de la confection de son budget initial 2018, le Gouvernement de la FW-B a approuvé des moyens supplémentaires pour la conclusion d'un ANM 2017-2019. S'ajoutera aux montants initialement prévus (5 millions € en 2017 et 10 millions € à partir de 2018), et ce à la demande pressante de la CESSoC, une enveloppe additionnelle dès 2018 pour la consolidation de l'accord 2010-2011¹ et pour la prise en compte du secteur des Centres d'expression et de créativité (CEC).

À partir de 2019, c'est un montant total structurel de 25 millions € (en ce compris les moyens pour la consolidation) qui est prévu et qui devra être affecté prioritairement à une avancée dans l'harmonisation des barèmes².

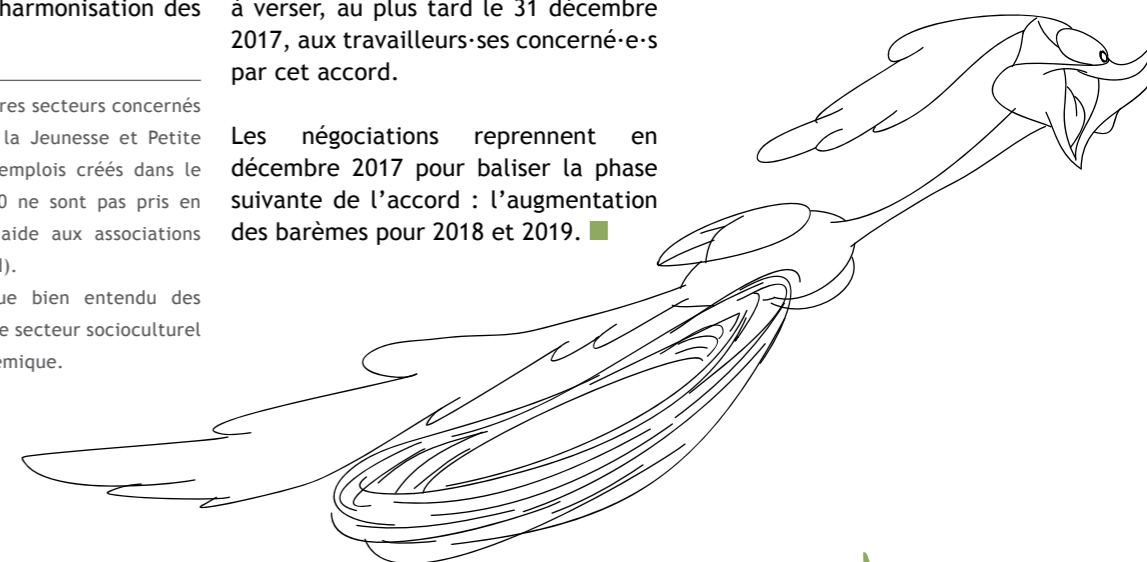
1. Contrairement aux autres secteurs concernés par l'ANM FW-B (Aide à la Jeunesse et Petite Enfance), les nouveaux emplois créés dans le socioculturel depuis 2010 ne sont pas pris en compte pour calculer l'aide aux associations (les primes non marchand).

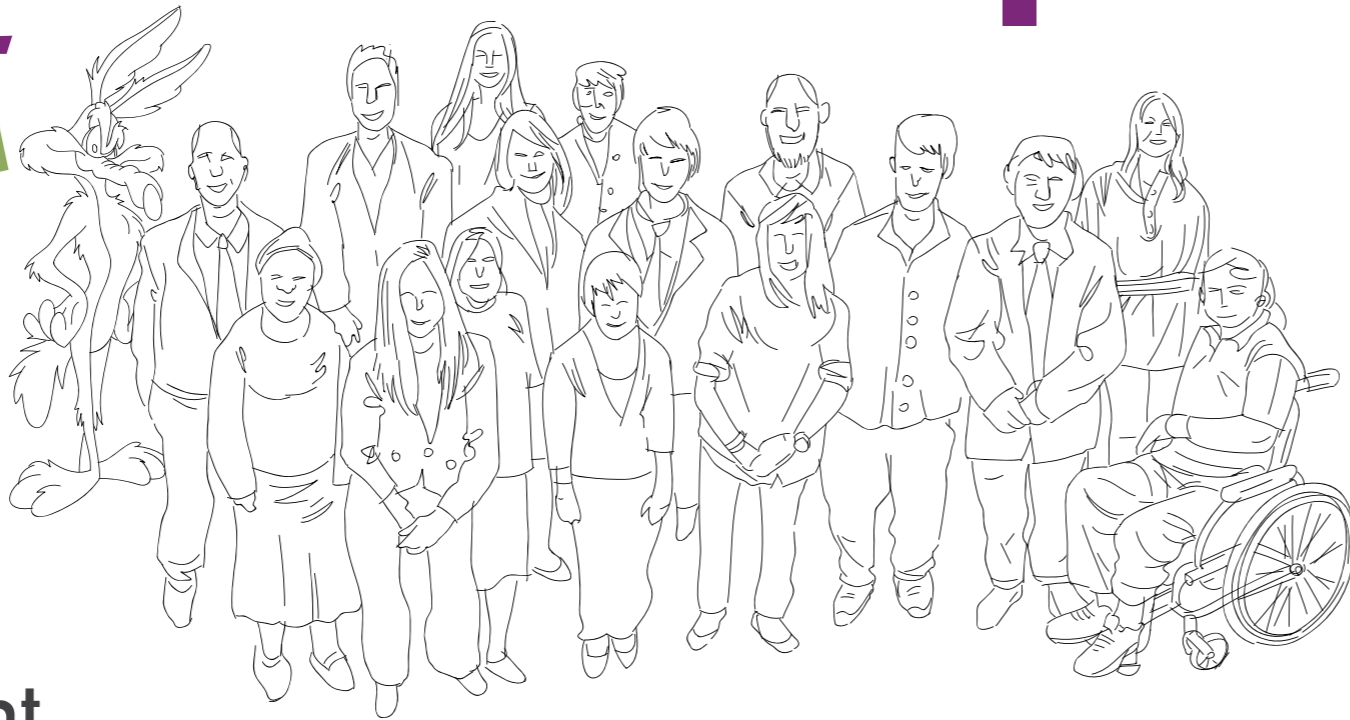
2. La CESSoC revendique bien entendu des efforts particuliers pour le secteur socioculturel qui accuse un retard barémique.

Pour l'enveloppe des années 2020 et suivantes, le Gouvernement a annoncé qu'il prendra attitude lors de la discussion relative à l'élaboration du budget initial 2019, à l'occasion de laquelle la question de l'évolution annuelle des cadastres de l'emploi sera également abordée.

S'agissant des 5 millions € dégagés pour l'année 2017, un Accord Non Marchand tripartite a été signé le 25 octobre dernier en Communauté française prévoyant la liquidation de cette somme sous la forme d'une prime exceptionnelle. Une convention collective de travail (CCT) adoptée récemment en sous-Commission paritaire 329.02 précise les modalités d'octroi et de calcul de cette prime à verser, au plus tard le 31 décembre 2017, aux travailleurs·ses concerné·e·s par cet accord.

Les négociations reprennent en décembre 2017 pour baliser la phase suivante de l'accord : l'augmentation des barèmes pour 2018 et 2019. ■





Has been avant d'avoir été, c'est un peu dur !

Par Coyote

Pas facile aujourd'hui d'être un acteur de l'éducation permanente... Surtout quand on nous reproche d'être là depuis hier. Parce que, voyez-vous, si les temps sont durs pour les élus politiques, les médias, la justice, etc., ce n'est pas toujours plus évident pour les acteurs de la société civile surtout quand ils sont apparentés à des institutions historiques apparemment poussiéreuses comme la mienne. Toutes et tous pourrions alors ? Non, pas vraiment mais «plus à leur place», «inefficaces», «trop en dialogue avec l'organisation politique traditionnelle», disent certaines voix qui s'élèvent.

Difficile donc de définir une identité forte quand on se voit renvoyer cette image. Alors quand on y ajoute, pour nous, associations, la difficulté à définir clairement et concrètement notre adversaire qui serait incarné par un capitalisme lointain et prétendument désincarné ainsi qu'un conflit qu'on tente de nous présenter comme dépassable par la loi du consensus mou du «mettons-nous tous autour de la table», c'est à s'en arracher les cheveux ou, comme l'a dit Alain Deneault dans une journée de discussion récente sur les politiques néolibérales, c'est à en avaler la petite pilule de cyanure.

Nous, mouvement d'éducation permanente, n'aurions donc aucune identité forte, serions sans adversaire concret dans un rapport au conflit devenu vulgaire et obsolète. Que faire alors ? Une réponse : du renouveau, du neuf, souffler sur la poussière, une autre politique, d'autres formes de mobilisation !

Et c'est très bien. J'applaudis des deux mains. Notre société a plus que jamais besoin d'initiatives émergentes, bousculantes et diversifiées parce que nous sommes face à des attentes et des besoins diversifiés, et que les blocages à la mobilisation sont multiples et sans doute en mutation. C'est vrai que les modalités plus traditionnelles de mobilisation ont besoin d'être interrogées dans leurs pratiques.

Donc, parfait, soyons nombreux et différents car plus on est... plus... on est ! Ne me trouvez pas chagrine pour le coup mais si la pluralité des formes de mobilisation est nécessaire elle ne sera cependant pas suffisante. Nous limiter à l'addition d'initiatives - voire pire à notre immobilisation mutuelle - ne nous permettra jamais de construire un réel rapport de forces, celui qui nous manque

tant dans ce capitalisme polymorphe rouleau compresseur. Alors, oui, je suis séduite de voir ce qui se crée aujourd'hui par des collectifs citoyens, par des associations, cela nous interpelle et c'est enrichissant. Mais s'il vous plaît ne nous trompons pas de cible. Nous, les soi-disant *has been de l'éducation populaire*, sommes-nous l'adversaire à abattre ? Nous n'avons pas vraiment à agiter un mouchoir précieux en parlant d'heures de gloire mais n'avons-nous pas aussi quelques éléments à partager sur nos pratiques de concertation et notre rapport au pouvoir avec les nouvelles formes de mobilisation ?

Il y a donc surtout urgence à ce qu'on se re-connaisse¹.

Afin que nos actions, qu'elles soient réformistes, radicales, locales, transversales, thématiques, d'ordre moral, sociales, anarchistes, marxistes, puissent se rencontrer, débattre et tenter de se donner une conscience commune des enjeux de lutte avec tantôt des moments de danse à mille temps et tantôt des pas de danse singuliers.

1. Reconnaître : verbe pronominal. Définition : retrouver ses sentiments, sa manière d'être dans un autre.

Parce que, comme le disait Paulo Coelho dans son livre «Le Pèlerin de Compostelle» : *La danse est l'une des formes les plus parfaites de communication avec l'intelligence infinie*, Mesdames et messieurs, chères et chers collègues et partenaires de l'action collective, dansons maintenant !■

COYOTE ... c'est le chat qui court éternellement après la souris...

COYOTE ... c'est un système d'avertissement de la localisation de zones dangereuses et de radars basé sur un système solidaire d'échange d'informations.

COYOTE ... c'est avant tout un regard décalé voire caustique porté sur un dossier sectoriel d'actualité.

COYOTE ... c'est pousser une gueulante pendant que la caravane institutionnelle passe...

Du côté de chez...
Action Chrétienne Rurale des Femmes

L'éducation permanente, une démarche active

Par Daisy Herman, secrétaire générale de l'ACRF

Invitée par l'ACRF - Femmes en milieu rural lors de ses journées d'étude les 11 et 12 septembre derniers, Nathalie Wauthy affirme dès le départ de son intervention : «L'éducation permanente c'est certainement un décret mais c'est avant tout une démarche active. On ne fait pas de l'éducation permanente, on la vit.» À partir de situations insatisfaisantes, on voit ce qui ne va pas, on analyse pourquoi ça ne va pas et on met en place des actions. L'éducation permanente est donc un processus. Et il faut oser !

Oser, un maître mot. Trop souvent, dans nos groupes, nous entendons que nous ne sommes pas capables, que d'autres mieux informés feront sans doute mieux que nous, que... Et pourtant, au cours de l'exercice que nous proposait Madame Wauthy, c'est ce mot qui est ressorti le plus fort. «C'est quand j'ai osé parler des difficultés rencontrées à l'école des enfants que d'autres parents se sont exprimés, et qu'ensemble nous avons pu parler de problèmes et envisager des solutions». «C'est en évoquant les prochaines élections communales dans notre groupe que nous avons décidé d'interroger les candidats sur leur programme en matière de logement, de mobilité, de création d'emplois.» Les exemples ont fusé. Et souvent le mot «oser» était un des premiers mots exprimés pour dire le départ d'une démarche d'éducation permanente. OSER est une composante indispensable de l'éducation permanente. Avant ce déclic qui permet de passer à l'action, nous avons exprimé

l'importance, au préalable, de prises de conscience. Prise de conscience qui est souvent un processus individuel. Je prends conscience de la difficulté d'une situation, de l'insatisfaction que je vis dans une démarche quotidienne... et puis, je m'interroge : ai-je raison ? Comment le savoir si ce n'est partagé avec d'autres ? Dans les groupes, dans un cadre de confiance, on peut aborder divers sujets qui parfois ne sont pas considérés dans le cadre familial. Fort-e-s de cette confiance, nous pouvons parler, nous exprimer, dire nos doutes. Et souvent, quoi qu'on en pense ces doutes sont partagés. C'est là que des possibles sont permis. Dans notre mouvement, ce travail de prise de conscience est une partie importante de ce que nous réalisons. À partir de situations vécues, à partir d'analyses, les personnes peuvent s'exprimer, s'identifier à certaines situations, faire avancer ensemble la réflexion.

L'éducation permanente se vit donc au quotidien, dans les petits faits de nos vies au village, dans l'analyse des défis que nous pose la société actuelle. L'éducation permanente qui serait théorique, qui se référerait «juste» au décret serait stérile... Même si la réflexion qu'elle suscite pourrait donner lieu à un cours universitaire, sans expérimentation, elle resterait livresque. La matière est en nous, dans notre quotidien, dans nos vies et donc elle se fabrique !

Et c'est plus facile qu'on ne le pense.

NOS MEMBRES PRENNENT LA PAROLE...



Autre élément important de ce qui nous motive à agir. Quand on cultive une petite pointe d'audace, quand on ose, on se rend compte que c'est souvent plus facile que ce que l'on avait imaginé, qu'on n'est pas seul-e, qu'on peut y aller et qu'au final les résultats sont là.

«Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait» ne serait-ce pas une bonne définition de ce qui pourrait être l'éducation permanente ? Dans la prise de conscience, l'audace de mettre en place des solutions, d'ouvrir des possibles, de voir les changements, de recommencer encore et encore pour tenter de trouver ce qui serait ou se rapprocherait d'une «bonne solution» aux problèmes ?

C'est cela la VIE : regarder le monde, voir les situations qui nous posent problème, en parler autour de nous, oser agir, quitte à se tromper mais toujours croire qu'il est possible de changer, d'améliorer, de proposer...

Il n'y a qu'à regarder l'Histoire : Martin Luther King, Gandhi, Nelson Mandela... Ils ont réussi ce que tout le monde pensait impossible. Rappelons-nous le contexte de leurs luttes. Qui aurait parié sur leurs victoires ? Et pourtant, ils l'ont fait ! Parce qu'ils ont réussi à fédérer nombre de personnes autour d'eux. Je formule le souhait que ces quelques mots nous portent, dans nos démarches d'éducation permanente. Même s'il faut le faire à contre-courant, ayons cette audace pour des jours meilleurs pour toutes et tous. ■

Du côté des membres 3.2, des études et des analyses sur la thématique...

- Steve Bottacin : «**Demain, le film - Les marchands d'espoir**», une analyse de l'asbl Barricade, Liège 2017.
- Article d'Alter Echos : «**le tirage au sort...gadget démocratique ?**» octobre 2017.
- CEFOC : «**Il y a urgence, prenons le temps ! D'un quotidien aliéné à des chemins de résistance**», Ouvrage collectif, Centre de Formation Cardijn, 2016.
- Kozlowski Guillermo, «**Où participer ?**», CFS asbl, 2016.
- Isabelle Franck et Patrick De Bucquois : «**TTIP, CETA... mobilisation citoyenne et stratégie politique**», Vivre Ensemble Éducation, 2016.
- Sébastien Shulz : «**Outils numériques, big data et citoyenneté. Analyse des mutations en cours**», Pour la Solidarité, 2016.
- Najoua Batis : «**Agir et résister au XXIe siècle : quel enjeu démocratique pour les personnes handicapées ?**», Association socialiste de la Personne handicapée, 2016.
- Julien Tondeur : «**Stratégies et moyens d'action. Les mouvements citoyens en lutte contre le TTIP et le CETA**», Centre d'Animation et de Recherche en Histoire ouvrière et populaire, 2016.
- Nicolas Vandenhemel : «**Une société post-démocratique**», Centre d'Information et d'Éducation populaire du MOC, 2016.
- CIRÉ : «**Les citoyens, nouveaux acteurs de l'accueil et de l'intégration des réfugiés et des migrants** Ouvrage collectif», Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers, 2016.
- Jonathan Piron : «**Communs : aux actes, citoyens !**», Étopia - Centre d'Animation et de Recherche en Écologie politique, 2016.

OSER, dépasser une peur ou une inquiétude
Créer

«Pour devenir citoyen, un outil nécessaire : l'éducation permanente»

Nathalie WAUTHY > ICI

Décembre 2017

Festival du Film d'Éducation
Deuxième édition
Projections scolaires, courts-métrages, films d'animation, conférences et débats sur l'école, la santé mentale et le travail social ...
Du 14 au 17 décembre
Petit Théâtre Mercelis - Bruxelles

Programme complet : www.cemea.be



Conférence / Table ronde
«**Le citoyen face aux algorithmes et Big Data**»
Jeudi 14 décembre de 9h30 à 13h
PointCulture à Bruxelles (Botanique)

Plus d'infos : ICI



ApéroChapeau
Altéo et Enéo font campagne. La rencontre de la diversité, une solution ? Tous ensemble contre les discriminations !
Jeudi 14 décembre de 17h à 21h
à Bruxelles Boulevard Anspach

Plus d'infos : <http://aperochapo.be>



Forum de l'alphabétisation en fédération Wallonie-Bruxelles
Trois journées de rencontre des acteurs de l'alphabétisation - travailleurs (salariés ou bénévoles) et apprenants - en Fédération Wallonie-Bruxelles

Plus d'infos : ICI



Janvier - Février 2018

Atelier : «Développons nos intelligences citoyennes», avec Majo Hansotte,
Les 30, 31 janvier & le 2 février de 9h30 à 17h00 - Centre Librex à Bruxelles

Plus d'infos : ICI



Colloque : «Pôle Nord, dernier Eldorado ?» Un partenariat entre Etopia et le Théâtre National Wallonie Bruxelles
Samedi 27 janvier 14h30 à 16h30
Théâtre National à 1000 Bruxelles

Plus d'infos : ICI



La FESEFA est une fédération patronale du secteur socioculturel. Elle regroupe des associations de tous horizons philosophiques installées dans toute la Communauté française. Ces associations relèvent du champ de l'éducation permanente, de l'insertion socioprofessionnelle ou de l'intégration de personnes étrangères ou d'origine étrangère. Cela représente un peu moins de 6 000 ETP.

Ses missions sont notamment les suivantes : définir des positions communes et élaborer toute proposition nécessaire à la promotion et à la défense des organisations membres ; assurer plus particulièrement leur représentation au sein de la Commission paritaire 329 et dans toute autre structure appropriée ; informer, former et soutenir ses membres notamment dans les matières relatives à la législation sociale et aux relations collectives de travail. Par ailleurs, elle a pour objet, en tant que fédération sectorielle de l'éducation permanente, de représenter, de défendre et de valoriser ce secteur.

Comité de rédaction : Geoffroy CARLY, Isabelle de RIDDER, Pierre GEORIS, Farah ISMAÏLI, Geneviève MAIRESSE, Mehmet A. SAYGIN, Myriam BENHAMOUDA

Secrétaire de rédaction : Geneviève MAIRESSE

Ont contribué à ce numéro : le Comité de rédaction, Geoffroy CARLY, Jean FANIEL, Corinne GOBIN, David PATERNOTTE, Daniel BONVOISIN, Daisy HERMAN et Coyote

Graphisme et mise en page : Moulay GUISSÉ, Delphine BENTEIN